Nations Unies A/HRC/AC/22/L.7

Assemblée générale

Distr. limitée
21 février 2019
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme
Comité consultatif
Vingt-deuxième session
18-22 février 2019
Point 3 j) de l'ordre du jour
Demandes adressées au Comité consultatif en application des résolutions du Conseil des droits de l'homme et actuellement examinées par le Comité
Rôle de l'assistance technique et du renforcement des capacités dans le développement d'une coopération mutuellement avantageuse aux fins de la promotion et de la protection des droits de l'homme

M. Ibrahim Abdulaziz Alsheddi, M. Mohamed Bennani, M. Lazhari Bouzid, M. Alessio Bruni, M. Ion Diaconu, Mme Karla Hananía de Varela, M. Ludovic Hennebel, M. Mikhail Lebedev, M. José Augusto Lindgren Alves, M. Xinsheng Liu, M. Ajai Malhotra, M. Kaoru Obata, Mme Mona Omar, Mme Elizabeth Salmón, M. Dheerujlall Seetulsingh, M. Changrok Soh, M. Cheikh Tidiane Thiam, M. Jean Ziegler : projet de mesures à prendre

22/… Rôle de l'assistance technique et du renforcement des capacités dans le développement d'une coopération mutuellement avantageuse aux fins de la promotion et de la protection des droits de l'homme

Le Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme,

Rappelant la résolution 37/23 du Conseil des droits de l'homme en date du 23 mars 2018, dans laquelle le Conseil a prié le Comité consultatif de mener une étude sur le rôle de l'assistance technique et du renforcement des capacités dans le développement d'une coopération mutuellement avantageuse aux fins de la promotion et de la protection des droits de l'homme et de lui présenter un rapport sur ce sujet avant sa quarante-troisième session,

Rappelant également qu'à sa vingt et unième session, le Comité consultatif a créé un groupe de rédaction, actuellement composé de Mohamed Bennani, Lazhari Bouzid (Rapporteur), Alessio Bruni, Ion Diaconu, Ludovic Hennebel, Xinsheng Liu (Président), Ajai Malhotra, Kaoru Obata, Elizabeth Salmón, Dheerujlall Seetulsingh et Changrok Soh,

1. *Se félicite et prend note* de la version préliminaire de l'étude élaborée par le groupe de rédaction[1] ;

2. *Prend note avec satisfaction* des réponses reçues d'États, d'institutions nationales des droits de l'homme et d'organisations non gouvernementales à la note verbale distribuée à l'issue des débats de la vingt et unième session du Comité ;

[1] A/HRC/AC/22/CRP.6.

Merci de recycler

3. *Note* que le groupe de rédaction et le Comité consultatif en formation plénière ont tenu des réunions pour débattre de la question ;

4. *Prie* le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme de donner un aperçu de ses programmes d'assistance technique et de faire un exposé oral à la vingt-troisième session du Comité consultatif ;

5. *Prie* le Programme des Nations Unies pour le développement et le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud d'apporter leur contribution en ce qui concerne le rôle de l'assistance technique et du renforcement des capacités dans le développement d'une coopération mutuellement avantageuse aux fins de la promotion et de la protection des droits de l'homme ;

6. *Prie* le groupe de rédaction de lui soumettre, à sa vingtième-troisième session, un projet d'étude qui tienne compte des réponses reçues à la note verbale susmentionnée et des débats tenus à la présente session ;

7. *Encourage* les diverses parties prenantes à contribuer aux travaux en cours.